



Ai je le droit de laisser les enfants à leur pere

Par **mag hacquin**, le **07/01/2018** à **13:52**

Bonjour, j aurai voulu savoir si je suis dans mes droits d après la situation suivante : séparée du papa depuis quelques mois, en attente du jugement le papa a décidé de prendre les enfants un week-end sur 2 j ai accepté. mais voilà qu' a ma grande surprise j ai été prélevé d une de ses facture car il n a pas fait le changement de nom au contrat. (c est moi qui ai déménagé et monsieur a gardé l ancien logement) cela me prive de plus d une centaine d'euro dans le mois. il ne veut rien entendre et me dit de me débrouiller, il ne verse pas non plus de pension alimentaire pour le moment. Alors comme il doit les prendre le weekend prochain je lui dis qu' il gardera les enfants toute la semaine et que je les récupère le vendredi prochain, mais il refuse. Alors je voulais savoir si j étais en droit de ne pas récupérer mes enfants le dimanche au soir comme il était convenu entre nous? sachant aussi que c est moi qui assume toute les dépenses cantine, garderie, frais médicaux... (évidemment cela me fait mal au coeur de lui laisser les enfants, mais je sais qu' ils ne sont pas en danger, et j aimerais qu' il assume aussi ses responsabilités). merci de vos reponses

Par **mag hacquin**, le **08/01/2018** à **12:56**

Bonjour, merci de votre réponse. bien-sûr que je ne laisserai jamais mes enfants à l ASE. J ai proposé la médiation une dizaine de fois verbalement plus courrier recommandé qui est revenu à mon domicile car il n est pas allé le chercher. J ai déjà saisi le jaf j attend une date d audience. mais pendant ce temps ? le père a le droit de se décharger de toute responsabilité ? de s occuper de ses enfants que lorsque il a envi? de ne pas dépenser un centime pour eux? si je comprend bien vos dire cela veut dire que des parents qui ne voudraient pas la garde de leur enfants peuvent les confiés à l ASE comme sa, c'est honteux j espère que sa n existe pas. J aimerai juste savoir si je ne les récupère pas le dimanche au soir (mais bon de toute façon je ne laisserai pas mes enfants chez un père qui ne veut pas d eux malgré qu' ils veulent voir leur papa plus souvent) si il peut faire quelque chose contre moi ? ou suis je dans mon droit ? merci